



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



RÉGION DE GENDARMERIE  
DE BRETAGNE

Groupement de gendarmerie  
départementale du Morbihan



## **MISE EN GARDE GENDARMERIE DU MORBIHAN**

### **VOLS PAR RUSE AU PREJUDICE DES PERSONNES VULNERABLES**

Le 20 et le 21 février 2017, sur le département du Morbihan, deux individus âgés d'une trentaine d'années environ, dont l'un est porteur d'un bonnet noir et blanc ont profité de la crédulité et la vulnérabilité de personnes âgées pour s'introduire chez elles et dérober du numéraire à cette occasion.

Les prétextes fallacieux pour se faire ouvrir la porte sont le plus souvent l'usage d'une fausse qualité (faux agents EDF, GDF, agent de la mairie, etc.) la perte d'un animal qui aurait fugué, la demande d'un verre d'eau pour un enfant, ..

Des faits similaires sont également commis depuis le début février 2017 sur le département du Finistère avec les mêmes modes opératoires.

Aucun véhicule n'a été aperçu lors de ces méfaits. Les auteurs stationnant sans doute leur fourgon ou véhicule utilitaire hors de leurs champs d'action.

Afin de prévenir ce type de délit, une fiche de recommandations destinée aux personnes vulnérables a été élaborée.

Ce document pourra utilement être remis aux personnes fragiles. Les polices municipales, aides-ménagères à domicile, clubs de retraités pourront être mis à contribution afin de sensibiliser la catégorie de la population particulièrement exposée.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Des "correspondants sûreté" sont disponibles dans chaque brigade de gendarmerie du Morbihan. Sur demande, ils peuvent apporter des conseils sur les mesures à prendre pour prévenir les actes de délinquance.

## LA GENDARMERIE DU MORBIHAN VOUS INFORME

### Comment vous protéger contre ce type d'escroquerie ?

- Si une personne inconnue se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique voire l'entrebâilleur.
- **Si vous avez des doutes, ne la laissez pas entrer.** Si vous effectuez un contre-appel, utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance et les factures) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle.
- Soyez vigilant lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des policiers ou des gendarmes se présentent chez vous. Même si la personne est en uniforme, demandez lui une carte professionnelle ou un justificatif d'intervention.
- Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin. Accompagnez cette personne dans tous ces déplacements à l'intérieur de votre domicile.
- Ne laissez pas pénétrer des démarcheurs à plusieurs, ils peuvent facilement détourner votre attention.
- Ne divulguez en aucun cas où vous cachez vos bijoux, argent ou tout autre objet de valeur.
- Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours. Ne payez rien en espèce (service ou objet).
- **Face à une situation anormale, faites appel à la gendarmerie en composant le : 17.**